

ARRETE N° 2015-389

**PORTANT DESIGNATION DES PRESIDENTS et PRÉSIDENTS SUPPLÉANTS DES BUREAUX DE VOTE A L'OCCASION  
DES ELECTIONS REGIONALES DU 6 ET 13 DECEMBRE 2015**

Le Maire de la Ville de Juvignac,

**Vu** le code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** le code Electoral,

Considérant que pour le bon fonctionnement des bureaux de vote, il convient de désigner des présidents ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 : Les présidents titulaires sont :**

- Bureau 1 : Jean-Luc SAVY, maire ;
- Bureau 2 : Jacques BOUSQUEL, premier adjoint;
- Bureau 3 : Jérôme LARGUIER, adjoint délégué ;
- Bureau 4 : Luc BRAEMER, adjoint délégué
- Bureau 5 : Béatrice MICHEL, adjointe délégué ;
- Bureau 6 : Emmanuelle VIGNERON, adjointe déléguée;
- Bureau 7 : Jacques PINETON de CHAMBRUN, adjoint délégué;
- Bureau 8 : Audrey THALY BARDOL, adjointe déléguée.

**ARTICLE 2 : Les présidents suppléants sont :**

- Bureau 1 : Laurent ROESCH; conseiller municipal délégué ;
- Bureau 2 : Alain GREPINET, conseiller municipal délégué ; 1<sup>er</sup> tour
- Bureau 2 : Dominique TANCHON, électeur sur la commune ; 2<sup>ème</sup> tour
- Bureau 3 : Michel ROQUES, conseiller municipal ;
- Bureau 4 : Daniel TUAL, conseiller municipal ;
- Bureau 5 : Eugène GRAVIER, conseiller municipal ;
- Bureau 6 : Brigitte MOULAOUI conseillère municipale
- Bureau 7 : Hélène MERLET, adjointe déléguée; 1<sup>er</sup> tour
- Bureau 7 : Marie PASDELOU, conseillère municipale ; 2<sup>ème</sup> tour
- Bureau 8 : Alain CASTELL, conseiller municipal ;

**ARTICLE 3 : Le directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.**

Fait à Juvignac, le 24 novembre 2015



Le Maire  
**Jean-Luc SAVY**

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

Le .....

Et publication

Le .....

34990 JUVIGNAC – Tél. 04 67 10 42 42 – Fax : 04 67 10 40 49  
www.ville-juvignac.fr